

REGLEMENT FLOAT TUBE ETANG BARON 5 JUILLET 2025

En cas de problèmes lors de l'inscription, vous pouvez contacter :

Alban MAZEROLLES

Alban_mazerolles@yahoo.fr

06.75.22.61.17

- **Les inscriptions seront considérées comme validées à la réception du paiement**
- **Le montant de l'inscription est fixé à 40 €.** L'inscription comprend la pêche les lots et un repas.
- Chaque participant repartira avec un lot.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de blessure d'un concurrent, mais assurera une prise en charge rapide par les secours.

Chaque concurrent devra être en possession d'une assurance responsabilité civile. Pour les personnes mineurs, une attestation d'autorisation parentale sera communiquée avec l'inscription.

La compétition se déroulera exclusivement au lancer aux leurres, dans toutes ses variantes.

Les leurres artificiels ou les montages seront équipés au maximum de 2 hameçons.

Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, pour préserver l'intégrité physique de leurs prises. Les concurrents devront obligatoirement avoir une bourriche ou vivier pour stocker leurs prises et ainsi garantir la survie du poisson en cas d'attente d'un commissaire. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

Chaque participant devra posséder et porter un gilet de sauvetage et se verra refuser sa participation en cas de non application de cette règle.

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra se servir que d'une seule canne et d'un moulinet.

Cependant, les concurrents peuvent transporter plusieurs cannes durant l'épreuve.

L'utilisation d'une épuisette avec un manche est conseillée pour sortir le poisson de l'eau. Il est interdit d'utiliser les épuisettes métalliques, les fish-grip ou pinces à poissons.

L'utilisation d'attractants, arômes, huiles, est autorisée uniquement pour imprégner les leurres.

Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégnés sur autre chose que le leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.

La pêche avant le début de la manche est strictement interdite. Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner tous compétiteurs qui seraient en retard au point de rendez-vous final de la compétition. La compétition se déroule **de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**. En cas de retard d'un candidat, il se verra appliquer une pénalité de 200 points.

- Obligation de respecter une distance d'au moins 10 m avec toute autre embarcation.
- L'utilisation de rames ou d'un moteur électrique n'est pas autorisée.
- L'utilisation d'échosondeur est autorisée.
- La pêche en marchant dans l'eau ou depuis la berge est interdite.

Les poissons appartenant aux espèces suivantes sont comptabilisés :

- brochet,
- sandre,
- black Bass,
- silure,
- perche,
- Truite

La longueur des poissons est la mesure maximale (en millimètres) de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. La mesure sera faite par un commissaire.

Si le poisson est ferré pendant le temps de pêche d'une manche mais que le combat dépasse l'heure de fin de manche, le pêcheur disposera de 5 minutes au-delà de celui-ci pour sortir le poisson de l'eau.

Il est considéré comme possible de conserver des poissons dans une bourriche avec un maximum de 5. Pour les poissons fragiles comme les sandres, il est conseillé de les faire mesurer au plus vite.

Ne seront considérés valides que les poissons capturés par la gueule et repartis vivants en bonnes conditions après la remise à l'eau.

Tout poisson mort, blessé ou ayant du mal à repartir entraînera une pénalité équivalente à la longueur de ce poisson. Ex : une perche de 27 cm fera perdre 270 points au participant.

Les commissaires assureront la bonne mise en œuvre de cette compétition. Tout débordement frauduleux ou toute tentative visant à gagner du temps ou des points, sera sanctionné.

Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la rencontre, pour formuler les réclamations. La décision des commissaires est motivée, définitive et non contestable. Ils auront statué sur les réclamations avant la proclamation des résultats. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de manche. Une réclamation sur le classement final pourra être émise lors de la remise des lots si le pêcheur est en mesure de justifier l'erreur.

Le classement est individuel et les points sont accordés de la manière suivante :

Un bonus de 200 points sera attribué pour chaque quota atteint.

Perches	Brochets	Sandres	Black bass	Silure	Truite
5	2	2	4	1	2

Exemple : Si un pêcheur capture 10 perches, seules les 5 plus longues seront comptabilisées et 200 points supplémentaires seront ajoutés à la longueur totale.

Un bonus de 200 points sera également accordé pour :

- un brochet d'au moins 70 cm
- un sandre d'au moins 60 cm
- un black-bass d'au moins 40 cm
- une perche d'au moins 30 cm
- un silure d'au moins 150 cm

En cas d'égalité, le plus grand nombre de poissons pêchés tranchera sur le résultat. En cas d'une double égalité le compétiteur ayant pêché le poisson le plus long sera déclaré vainqueur.

L'organisateur est titulaire des droits d'images et des vidéos prises par ses soins durant la période de la rencontre (de l'accueil à la remise des prix). En participant aux rencontres, les concurrents acceptent sans condition, l'utilisation des droits d'images et des vidéos, sur l'ensemble des supports de communication.

Déroulement de l'épreuve :

Accueil des participants : 7h00

Briefing : 7h45

Déroulement de la journée :

- pêche 8h00-12h00
- repas : 12h00-13h30
- pêche : 13h30-17h30